



## **Charte de la Commune de Bulle pour l'animation socioculturelle (service jeunesse)**

---

### **Préambule**

La Fondation Pass'Age a vu le jour en novembre 2001 suite à une enquête de terrain demandée par la Commission de jeunesse du Conseil Général. De ce constat, il est ressortit qu'il manquait à Bulle un lieu de rencontres pour les jeunes. La Commune de Bulle s'est donc donné les moyens pour mettre en place une structure répondant à leurs besoins (animateur socioprofessionnel et locaux). Une deuxième enquête de terrain, en 2004, a été faite par les animateurs qui ont relevé le même constat, un lieu d'accueil pour les jeunes est de plus en plus plébiscité.

Le 23 février 2005, le Conseil de la Fondation Pass'âge, avec le concours des animateurs, signe une première charte d'animation dans le but de solidifier leur intervention culturelle. Le Centranim occupe la cave du bâtiment de la rue du Marché 16 durant 3 ans avant d'investir les étages supérieurs dès novembre 2007. L'animation se développe, année après année.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'animation socioculturelle bulloise devient un service communal. Le Conseil communal adapte la charte initiale pour lui donner sa forme actuelle.

### **Evaluation**

La présente charte, rédigée le 23 février 2005, a été réévaluée le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera réévaluée périodiquement selon les besoins.

### **Finalités**

Le Service de la Jeunesse de la Commune de Bulle contribue à améliorer la qualité de vie de la jeunesse bulloise. Ses activités s'adressent essentiellement aux jeunes. Toutefois, ses activités peuvent s'élargir à toute la population en générale.

Le Service de la Jeunesse encourage l'intégration sociale en veillant à ce que chacun puisse participer activement à la vie de son environnement, sans exclusion pour des raisons culturelles, financières, politiques, religieuses, d'âges, de sexes ou de handicaps. Elle s'efforce d'offrir aux jeunes l'occasion d'affirmer et de développer des capacités à vivre en société (compétences sociales) dans le respect des différentes identités et expressions culturelles. Il ne faut pas oublier qu'elle favorise les échanges entre les âges et les cultures, selon l'axe de travail communautaire.

Le Service de la Jeunesse agit dans le domaine de la prévention sociale. Il joue un rôle de détection et d'orientation. Il propose et soutient des occasions de développer des formes de solidarités afin d'améliorer l'environnement social et d'éviter l'exclusion.